

# Bienvenue au royaume d'Ubu (3/3)

→ par Claire Bornais, *secrétaire nationale*, et Hervé Christofol, *secrétaire général*, *coresponsables du secteur Vie syndicale*

Fin de notre petit tour d'horizon des ubuesques structures de « coopération » forcée (à défaut d'être renforcée) entre les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des Comue et de leurs bienfaits pour le service public.

## FUSIONS ET FISSIONS

À l'intérieur de certaines de ces super-structures, des projets de fusion d'établissements entraînent des remous susceptibles de provoquer la fission de la Comue, tant les tensions provoquées sont fortes. Les lois de la physique atomique ne s'appliquant pas aux structures administratives, une fusion entraînerait-elle des fissions ? Dans tous les cas, la débauche d'énergie universitaire nécessaire au processus est évidente !

Par exemple, la Comue Université Paris-Est. Constituée plus ou moins concomitamment à un projet de fusion entre les universités de Paris-Est-Marne-la-Vallée (Upem) et Paris-Est-Créteil (Upec) lié à une candidature à l'Idex, cette Comue est soumise à de fortes tensions internes. Après l'échec à l'Idex fin 2015, et le changement de direction à l'Upec qui a amené à refuser le projet de fusion, le nouveau président de la Comue a présenté à la mi-2016 un projet I-Site sans l'Upec, laquelle représente 70 % des étudiants et 60 % des personnels du périmètre de la Comue. Ce projet visait dans un premier temps à créer une université « nouvelle », fusion de l'Upem avec des écoles (ENPC, Esiee, EIVP, architecture...), lesquelles ont des filières systématiquement sélectives depuis le L1. Cependant l'ENPC, à la suite des réactions des personnels, a rapidement refusé une fusion, et le projet I-Site est devenu une association entre l'ENPC et le reste (sans l'Upec) qui fusionnerait. D'autres Comue sont touchées de manière similaire : Université Sorbonne Paris-Cité (USPC) survivra-t-elle à la fusion P3-P5-P7 en un seul établissement, auquel serait associé P13 ? À Toulouse, le récent projet de fusion de Toulouse-II et Toulouse-III, dans l'espoir de récupérer l'Idex – fusion dans laquelle Toulouse-I ne souhaite pas s'engager –, semble



Une fusion entraînerait-elle des fissions ?

créer des dissensions fortes au sein de la Comue.

À l'inverse, la Comue d'Aquitaine paraît souffrir d'un problème de périmètre fluctuant dans le cadre de la région Nouvelle-Aquitaine qui va jusqu'à Poitiers. Des universités de la nouvelle région commencent à se manifester pour la rejoindre (après avoir fui Léonard-de-

Vinci, *lire mensuel n° 654, avril 2017*). La Rochelle a commencé des démarches en ce sens.

### LES COMUE POUR FAIRE SEMBLANT

Les informations que nous avons recueillies sur les Comue Normandie Université, Université

Paris Lumières, Université Bourgogne Franche-Comté, Languedoc-Roussillon Universités (alias LRU, si, si...) nous incitent à les classer dans une catégorie de Comue dont il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que c'est beaucoup d'argent public dépensé pour des résultats peu convaincants en matière d'amé-

lioration des coopérations interuniversitaires – et, bien sûr, qu'elles ne sont pas plus démocratiques que les autres. La structure Comue apparaît partout, même quand son fonctionnement semble moins ubuesque qu'ailleurs, comme une nouvelle « strate » administrative qui n'apporte rien, mais qui complexifie et a un coût. À l'instar de toutes les autres évoquées aux épisodes précédents, la part d'emploi précaire y est très importante, même si les établissements y délèguent aussi des personnels titulaires. Certaines semblent quand même atteindre un des buts désirés du point de vue du dessaisissement des instances des établissements de certaines questions hautement politiques, comme la recherche ou les écoles doctorales.

Nous n'avons pas eu de retour de camarades relevant de certaines Comue, aussi ne médions-nous pas ici de celles-ci. Mais la lecture de dépêches spécialisées nous fait penser que l'herbe ne doit pas y être plus verte.

Un état des lieux exhaustif s'imposerait pour estimer le coût réel pour le contribuable : mais même pour celles qui sont mort-nées, quelques (dizaines ?) millions d'euros d'argent public ont déjà été engloutis (en pure perte, donc !) en rémunération de présidents, DGS et autres personnels administratifs... Pendant ce temps, les établissements gèlent des postes, suppriment des formations ou en réduisent drastiquement les volumes horaires, les collègues « de base » cherchent des crédits tous azimuts pour pouvoir travailler. Viva Ubu ! ●

▼  
La structure Comue apparaît partout comme une nouvelle « strate » administrative qui n'apporte rien, mais qui complexifie et a un coût.  
▲